

REUNION DU 18 JUIN 2010

Le dix huit juin deux mil dix à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, Mme JEAN Mireille, M. EUGENIE Christian, Mme HUBERT Chantal, M. LE MARQUIS Laurent, M. PASQUIER Roger, Mme GAMACHE Isabelle, M. LESERT Bernard, M. Pierre GRANDIN, Mlle Elsa BURET, M. Christophe POLIDOR, Mme ENQUEBECQ Nathalie.

Étaient Absents excusés: M. Joël POISSON

Secrétaire de séance : M. Laurent LE MARQUIS

Le compte rendu du 31 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18 heures 30

1 – PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour pouvoir utiliser le service de remplacement du centre de gestion ; de prendre une délibération en ce sens. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion.

2 – ECOLE

Monsieur le Maire fait un compte rendu du conseil d'école du mardi 8 juin 2010.

3 – MAIRIE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le bon de commande de l'UGAP pour les fournitures administratives pour la mairie. Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide le bon de commande des fournitures à l'UGAP d'un montant de 1 372.52 € TTC. Cette somme sera imputée au compte 2313 du budget primitif 2010.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la facture de REVEL concernant la fabrication et la pose d'un meuble pour la tisanerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide le paiement de la facture de l'entreprise REVEL, pour un montant de 891,02 € TTC.

Cette somme sera imputée au compte 2313 du budget primitif 2010.

4 - VOIRIE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MESLIN pour l'empierrement et la mise en place d'un bicouche rouge. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis pour un montant de 1147,50 € HT soit 1372,41 € TTC.

Le conseil municipal donne pouvoir à la commission travaux et à Mme JEAN pour le choix des entreprises concernant le choix de l'enrobé pour la cour des écoles et le bicouche pour le cheminement piétons.

5 – SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les prix appliqués pour la location de la salle polyvalente. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces montants comme indiqués ci dessous

	Habitants de Hardinvast		Hors Commune	
	Particuliers	*Associations	Particuliers	Associations
Réservation	100 €	100 €	100 €	100 €
Week end	163 €	163 €	263 €	263 €
½ journée semaine	52 €	52 €	52 €	52 €
1 journée semaine	105 €	0 €	150 €	150 €
Forfait verres (vin d'honneur)	21 €	21 €	21 €	21 €
Vaisselle le couvert	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Vaisselle le couvert simple	1 €	1 €	1 €	1€
Electricité le Kw/h	0.15 €	0.15 €	0.15	0.15

* 2 locations gratuites / an.

Monsieur le Maire présente également au conseil municipal les prix appliqués pour la vaisselle cassée lors de la location de la salle polyvalente. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces montants comme indiqués ci dessous

Assiette plate	2.44€	Plat inox rond 33cm	8.00 €
Assiettes creuse	2.44 €	Pelle à tarte	18.80 €
Assiette dessert	2.30 €	Légumier inox	6.70 €
Couteau	1.00 €	Saladier inox	9.80 €
Fourchette	0.60 €	Saucier rond inox	3.50 €
Cuillère à soupe	0.60 €	Cuillère de service	4.00 €
Cuillère à café	0.30 €	Fourchette de service	4.00 €
Verre à eau 24,5 cl	1.50 €	Louche inox	4.50 €
Verre à vin 19cl	1.50 €	Cendrier	1.00 €
Verre à vin 14.5cl	1.20 €	Plateau service	21.20 €
Verre à dégustation	1.10 €	Tire bouchon décapsuleur	4.10 €
Verre à apéritif	1.10 €	Ecumoire diam 16	15.50 €
Coupe à champagne	1.20 €	Ecumoire diam 18	25.00 €
Tasse à café	3.00 €	Louche diam 16	22.20 €
Sous tasse	2.10 €	Louche diam 18	32.50 €
Coupe à dessert	1.80 €	Cuillère à arroser bec côté	11.80 €
Cuillère pour coupe	1.00 €	Cuillère à arrose droite	14.00 €
Curette crustacé	1.70 €	Spatule nylon spécial	6.50 €
Fourchette poisson	1.20 €	Fouet 30cm	11.60 €
Couteau poisson	1.20 €	Fouet 40 cm	13.00 €
Casse noix	8.40 €	Poêle ronde diam 36	36.30 €
Pique bigorneau	0.30 €	Poêle ronde diam 40	51.00 €
Pince	3.00 €	Casserole diam 12	36.60 €
Couteau à viande	5.00 €	Casserole diam 14	42.00 €
Portionneuse à glace	5.00 €	Casserole diam 24	55.30 €
Corbeille à pain	9.00 €	Casserole diam 28	83.00 €
Couteau à pain	13.60€	Marmite alu diam 40	101.00 €
Sel poivre moutarde	10.00 €	Faitout alu diam 40	72.00 €
Pot à verser inox	23.50 €	Couvercle alu diam 40	14.30 €

Plat inox oval 46cm	8.00 €	Passoire à pieds diam 40	53.60 €
Plat inox oval 60cm	9.60 €	Chinois diam 22	19.60 €
Plat à four	62.30 €	Bassine cul de poule diam 30	31.50 €
Planche à découper	55.00 €	Ouvre boîte	20.10 €
Tire bouchon	5.50 €	Carafe	1.70 €
Pichet	2.30 €	Essoreuse à salade	130.00 €
Percolateur	305.00 €		

6 - PERCEPTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certaines dépenses réglées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » repas de la municipalité, cadeaux lors de manifestations diverses doivent être justifiées par une délibération.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager et payer les dites dépenses, prévues au budget, sans avoir à rendre compte à chaque fois.

Cette délibération est valable pour la durée du mandat.

7- BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Chevalier Diag pour le diagnostic « Dossier Technique Amiante » dans les bâtiments communaux pour un montant de 806,10 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce devis.

8 – SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2010 :

ADEVA : 35 €

ADMR : 70 €

Soins palliatifs : 20 €

Aveugles et mal voyants de la Manche : 20 €

VMEH : 35 €

Secours catholique : 50 €

Secours populaire : 50 €

Relais enfant : 30 €

Moi aussi j'existe : 30 €

Jumeaux et plus : 30 €

Cœur et cancer : 30 €

Mutame paiement mensuel: 215 € (juillet à décembre 2010)

9 – GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de fixer la garderie à 1.50 € l'heure par enfant pour les enfants fréquentant la garderie périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider ce montant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux points n'avaient pas été mis à l'ordre du jour et qu'il souhaiterait néanmoins les ajouter dans ce conseil municipal. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

10 - PNEUS TRACTEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les pneus du tracteur communal doivent être changés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette demande et autorise le paiement de la facture pour un montant de 1518,92 € TTC.

11 - REMBOURSEMENT SINISTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assurance Groupama va rembourser 370,90 €.pour les panneaux accidentés à la Bihellerie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à percevoir ce remboursement.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,